Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260119-DELIB20260102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 12 janvier 2026 **Date de publication :** Vendredi 22 janvier 2026	Le lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 20 *Votants :* 22* *Pour :* 22 *Abstention :* *Contre :*	*Etaient présents* : MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, PHILIP Stéphane *Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE *Absents excusés : Nicolas LERROL (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Gisèle LE GALL (Pouvoir donné à Gilbert MIOSSEC), Morgane KERMOAL
Délibération N° : 2026 01 02	

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi dix-huit décembre deux mil vingt-cinq.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance — *Gilbert MIOSSEC, Maire*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication